

# Recensement des bulletins du Coreps Nouvelle-Aquitaine

### **MARS 2022**

Les travaux de la cellule de veille pour l'emploi du Coreps en mars ont porté sur la question des cotisations et contributions sociales des artistes-auteurs, et plus largement des créateurs indépendants. Le service artistes-auteurs de l'Urssaf était invité en la personne de Benoit Bost, Directeur artistes auteurs diffuseurs Urssaf Limousin, afin de répondre aux questions des membres du Coreps. Etait également présente une délégation du Snap-CGT (Syndicat national des artistes plasticien·ne·s).

Ont été abordées les problématiques suivantes :

- Conditions de travail et besoin des artistes-auteurs,
- Mise en avant de dysfonctionnements techniques de la plateforme numérique de déclaration,
- Le système d'accompagnement et d'information des artistes-auteurs,
- La production de données régionalisées afin de faciliter l'observation du statut artiste-auteur,
- La représentation professionnelle des artistes-auteurs ,

A l'issue de cette réunion du 3 mars, l'ensemble des participants appelle à un travail commun visant à mieux répondre aux besoins des artistes-auteurs.

### **AVRIL 2022**

• Les membres du Coreps ont eu le plaisir de se réunir en présence à Limoges, le 7 avril dernier.

La commission Politiques et Financements Publics a partagé l'actualité sectorielle, notamment :

- Eté culturel 2022 (en savoir plus)
- La prise en charge des coûts fixes liée au Covid-19 est élargie aux associations (en savoir plus)
- Prolongation du soutien à l'emploi artistique et de l'aide à l'embauche dans le spectacle vivant <u>(en savoir plus)</u>

Les organisations professionnelles ont mis à l'ordre du jour de la prochaine commission un travail de concertation à l'écriture du prochain règlement d'intervention en faveur du spectacle vivant : équipes artistiques, festivals et manifestations culturelles.

• La Cellule de Veille pour l'Emploi a abordé la problématique des difficultés de recrutement dans les métiers administratifs et les métiers liés à la diffusion et à la production. Le manque d'offres de formation en Nouvelle-Aquitaine a été pointé, les organisations professionnelles ont également pointé les problématiques de conditions de travail, de qualité de vie au travail et les problématiques salariales.



Le modèle économique d'une équipe artistique et son organisation ont ensuite été mis en débat.

Les membres du Coreps ont convenu d'inviter des experts pour approfondir les pistes de solutions.

## **JUIN 2022**

Le 2 juin dernier, le Coreps a réuni son comité de pilotage. Il a accueilli la FNAR (Fédération Nationale des Arts de la Rue) en tant que nouveau membre (conformément à l'arrêté du 13 décembre 2021 fixant la <u>liste</u> des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans la convention collective nationale pour les entreprises artistiques et culturelles).

En outre, le comité a entériné son ouverture aux organisations du spectacle enregistré (cinéma, audiovisuel) dans le respect de la <u>circulaire</u> relative à la relance des Coreps.

Il a également positionné ses sujets prioritaires de travail pour le 2nd semestre 2022, dont la question des tensions croissantes sur les métiers de l'administration, de la production et de la diffusion.

### **JUILLET 2022**

• Le 2 juillet, le Coreps s'est réuni au sein de sa Cellule de Veille pour l'Emploi. L'essentiel des travaux ont traité des tensions dans les métiers du spectacle vivant et particulièrement l'administration, le diffusion et la production. Etaient notamment invitées les organisations suivantes : AGEC & CO, LAPAS, le groupe-métiers des chargés de diffusion de Nouvelle-Aquitaine. Comme dans la plupart des filières constatant des difficultés de recrutement, les conditions de travail (salaires, postes multi-fonctions, charges de travail, sens au travail...) ont été pointées comme peu attractives. Mais, les organisations professionnelles ont également mises en avant l'extrême difficulté à « garantir un équilibre » dans un contexte de reprise où les entreprises subissent une diminution de leur trésoreries (décalage de versement de soldes, application des nouvelles grilles salariales, inflation et augmentation des charges, projections financières non-garanties...).

De fait, dans ce cadre contraint, ces limites interrogent les modèles socioéconomiques des entreprises. Un renforcement des offres de formation, un soutien accru des professionnels en poste (mentorat, tutorat...) et le développement de l'emploi mutualisé ont été présentés comme des perspectives à favoriser.

Prochaine réunion du Coreps Nouvelle-Aquitaine : 8 septembre 2022 (Commission politiques et financements publics).



#### **SEPTEMBRE 2022**

Structuré en deux commissions, le Coreps Nouvelle-Aquitaine a réuni sa commission Politique et Financements Publics le 8 septembre. Les organisations professionnelles ont largement fait part des difficultés financières des entreprises. Celles-ci appréhendent une année 2023 prise en ciseau entre l'augmentation des coûts (énergies, salaires, cachets artistiques, matière première...), la diminution ou la stagnation annoncée des financements publiques et la diminution des fréquentations et plus largement de la consommation. Il a également été signalé que les difficultés de trésorerie seraient atténuées par un calendrier d'instruction et de versement des aides publiques au premier semestre.

Ainsi, les organisations professionnelles appellent prioritairement à une plus grande concertation concernant les perspectives 2023 et les modalités de versement des aides.

#### **OCTOBRE 2022**

- Les organisations syndicales et patronales ont activé la Cellule de Veille pour l'Emploi du Coreps pour porter à l'ordre du jour les problématiques liées à la production et à la diffusion des spectacles. Un besoin de données sur les conditions de travail des chargés de diffusion a été pointé. De même, les évolutions du schéma de production appellent à un besoin d'informations pour donner à comprendre la difficulté à tenir le modèle de diffusion-production en compagnie et parallèlement le développement des bureaux de production.
- L'autre point a porté sur le renouvellement (ou l'abandon) de certaines aides à l'emploi. Le Coreps souhaite réaliser une information à l'attention de la profession. Ainsi, L'A et les membres de la Cellule de Veille pour l'Emploi réaliseront en mars 2023 un webinaire dédié à l'actualité des aides pour l'emploi dans la culture.

## **NOVEMBRE 2022**

• Dans le cadre des travaux de sa Cellule de Veille sur l'Emploi et la formation, le Coreps a mis à l'ordre du jour les conséquences de la réforme de la formation sur la branche spectacle, et plus spécifiquement la problématique de certification de certaines formations aux métiers techniques du spectacle.

Quelle est la logique de certification de France Compétences ? Quels sont les critères de sélection des formations retenues ?

Les membres du Coreps ont partagé une inquiétude quant à la capacité de la filière à former des professionnels sur des compétences spécifiques d'une part, et à rendre ces formations accessibles à divers profils.

Ont été spécifiquement invités : Claire-Serre Combe (Synptac-Cgt), Vincent Robert (APMAC), Stéphane Alaux (Ciam) et Christian Desaivres (Synpase).

